

LA TABLE DES MATIÈRES

Le mot du président	2-3
Le secrétariat général	4
Les tâches de l'AVOP	5
Le comité	6
Les institutions membres de l'AVOP	7
Les comptes	8-12



2013, année de la CCT Social

Pour l'AVOP, l'année 2013 restera dans les annales comme celle de la signature de la première convention collective de travail unique du secteur social parapublic vaudois.

Négociée depuis le début de l'année, la CCT a trouvé une issue acceptable pour tous les partenaires le 3 décembre 2013. Cela n'a pas été sans difficulté. Au mois de mars, le comité de l'AVOP décidait de rompre les négociations qui s'enlisaient dans une surenchère de demandes irréalistes. Un coup de tonnerre efficace ! Les deux chefs de département, Madame Anne-Catherine Lyon et Monsieur Pierre-Yves Maillard, réunissaient très rapidement l'ensemble des partenaires sociaux et fixaient un cadre : mise à niveau des conditions de travail du social parapublic par rapport à celles prévues dans la CCT Santé et annonce que l'Etat mettait à disposition 15 millions sur trois ans, dont une première tranche de 5 millions pour 2014 déjà. Le cadre clairement défini et admis par tous a permis de parvenir à un accord en quelques mois d'intenses négociations.

La signature de la CCT Social marque pour l'AVOP le début d'une nouvelle ère, tant les changements à venir sont importants. Jusqu'alors, l'AVOP avait conclu avec des associations professionnelles des accords sectoriels, concernant les éducateurs sociaux, les enseignants spécialisés, les maîtres socio-professionnels ou les thérapeutes, tout en laissant ses membres libres d'y adhérer ou non. Aujourd'hui, la CCT « unique » reconnaît que tous les collaborateurs des institutions sont égaux, le savoir-faire des uns favorisant le travail des autres. Les exceptions ou les dispositions particulières et spécifiques sont rares.

Tous les collaborateurs se trouvent « bien traités » de la même manière ; les éducateurs, qui n'étaient pas soumis à la loi sur le travail, se voient appliquer les mêmes dispositions de protection que n'importe quel autre collègue. Des dispositions innovantes ont été incluses, comme la protection en cas de dénonciation d'actes de maltraitance, disposition particulièrement importante dans le milieu social.

Deuxième nouveauté : toutes les institutions membres de l'AVOP doivent appliquer la CCT unique, qui a été signée par l'AVOP. Les membres de l'AVOP sont maintenant tous égaux : il n'y a plus deux catégories, les signataires de conventions collectives et les non-conventionnés. Le rôle de l'association patronale en sort renforcé, maintenant qu'elle peut parler d'une seule voix, forte de 6'000 collaborateurs et d'une septantaine d'institutions.

Si les CCT sectorielles ont été remplacées par un texte unique, les partenaires sont, quant à eux, devenus pluriels : 10 associations professionnelles et 3 syndicats pour UNE seule CCT ! Ce changement important exige de tous de s'adapter à cette nouvelle donne. Un nouvel équilibre s'établit dans le cercle de nos partenaires, et le climat de discussion avec l'association patronale en est modifié. Si, en tant qu'unique répondant de 13 partenaires, l'AVOP voit son rôle d'association patronale renforcé, les directions des institutions membres devront aussi s'adapter à ces changements de paradigmes et de rapports puisque les partenaires battent le pavé pour inciter les collaborateurs à se réunir pour faire usage de leurs droits à l'information, à la consultation et à la participation.

Si l'exercice 2013 a été marqué par la négociation et la signature, le 3 décembre, de la première CCT unique dans le secteur social parapublic vaudois, tout n'est cependant pas réglé: par exemple, les dispositions concernant les enseignants spécialisés doivent encore être adoptées. Durant les premiers mois de cette année, il est apparu beaucoup de questions auxquelles il faudra encore apporter des réponses. Le fait qu'il faille parfois - et même assez souvent - trouver une solution acceptée par toutes les parties n'accélère pas le rythme ! Et tout ceci ne concerne que l'étape 1. D'autres problèmes vont apparaître quand la CCT s'appliquera aux institutions de l'étape 2 (en 2015) et de l'étape 3 (en 2016). C'est dire que la nouvelle ère qui s'ouvre pour l'AVOP s'annonce passionnante et nécessitera beaucoup de travail et de créativité. Le comité et le secrétariat général se réjouissent de l'affronter avec le soutien et la collaboration de chacun des membres.

Jean-Jacques Schilt



Pierre Gfeller

Secrétaire général

021/621 89 38

pierre.gfeller@avop.ch

Catherine Staub

Secrétaire générale adjointe

021/621 89 37

catherine.staub@avop.ch

Isabelle Hermann

Cheffe de projet

021/621 89 36

isabelle.hermann@avop.ch

Géraldine Cardinaux

Secrétaire

021/621 89 30

geraldine.cardinaux@avop.ch

Claudia Perrin (dès le 01.08.2013)

Cheffe de projet

021/621 89 32

claudia.perrin@avop.ch

NathalieENZ (jusqu'au 31.08.2013)

Assistante de direction

021/621 89 32

nathalie.enz@avop.ch

Adresse postale

AVOP

Av. de la Vallombreuse 51

1004 Lausanne

LES TÂCHES DE L'AVOP

L'Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté (AVOP) est l'association faîtière réunissant la grande majorité des institutions sociales du canton de Vaud.

En tant qu'association patronale, l'AVOP :

- Défend les intérêts communs des institutions privées actives dans les domaines socio-éducatifs, socio-pédagogiques, socio-professionnels, pédagogo-thérapeutiques et médico-sociaux du canton
- Veille aux conditions de travail et à la formation du personnel
- Coordonne et favorise les liens entre les institutions
- Est un interlocuteur des autorités politiques et administratives
- Négocie des « conditions-cadres » afin de proposer des solutions économiquement avantageuses pour ses membres
- Assure un support technique aux directions d'institutions
- Répond aux questions en matière de ressources humaines, de droit du travail, de classifications, d'assurances, etc.
- Organise et maintient le contact avec d'autres associations similaires
- Diffuse des informations aux institutions et au public



M. Jean-Jacques Schilt

Président de l'AVOP

Président de l'Association de la Maison des Jeunes

M. Jean-Claude Pittet

Vice-président de l'AVOP

Directeur de la Fondation Le Relais

M. Didier Amy (jusqu'au 20 mars 2013)

Président de la Fondation Eben-Hézer

M. Charles-Edouard Bagnoud

Directeur de l'Institution L'Espérance

Mme Christiane Brouyère (dès le 20 mars 2013)

Présidente de l'Institution de Lavigny

M. Francis Bryois

Président de la Fondation de Serix

M. André Kuenzli (dès le 20 mars 2013)

Directeur de L'Ecole Pestalozzi

Mme Evelyne Lopériol

Directrice de la Fondation accueil pour adolescentes

Mme Line Mermoud

Directrice de la Fondation Entre-Lacs

M. Gilles Lugrin (dès le 20 mars 2013)

Membre du Conseil de Fondation d'Eben-Hézer

M. Guy Pernet

Président de la Fondation de Vernand

M. Jean-Edgar Rodondi

Membre du Conseil de la Fondation Mme Charles Eynard-Eynard

LES INSTITUTIONS MEMBRES DE L'AVOP

Aigle

Fondation La Monneresse

Avenches

Maison d'Enfants d'Avenches

Blonay

Fondation St-Martin

Chamby

Fondation La Clairière

Chardonne

Fondation Les Clarines

Cheseaux-sur-Lausanne

Fondation de Vernand

Cugy

Fondation Echaud

Echichens

Cité Radieuse

Ecole Pestalozzi

Ecublens

Fondation Jeunesse et Familles

Etoy

Institution L'Espérance

Forel

Fondation Effata Atelier

Grandson

Fondation Bartimée

Lausanne

Association Le Châtelard

Association LE FOYER

Association de la Maison des Jeunes

Eben-Hézer Lausanne

Le Centre d'accueil MalleyPrairie

La Cigale

Fondation accueil pour adolescentes

Fondation Asile des Aveugles

Fondation Bellet – Foyer du

Servan, Foyer La Bérallaz

Fondation Dr Combe

Fondation Deo Gratias -

La Maison de la Rouvraie

Fondation Mme Charles Eynard-Eynard

Fondation Hôpital de l'Enfance – Centre Psychothérapeutique

Fondation du Levant

Fondation de La Pouponnière et l'Abri

Fondation de Verdeil

Ecole des Jordils

GRAAP

La Résidence et le Foyer Féminin (Institution Sociale Vaudoise de l'Armée du Salut)

La Tour-de-Peilz

Fondation Les Airelles

Lavigny

Institution de Lavigny

Le Mont-sur-Lausanne

Fondation Renée Delafontaine

Fondation La Feuillère

Fondation Les Oliviers

Le Home-chez-Nous

Lonay

Association la Pommeraie – Les Mayoresses

Lutry

Fondation Ecole de Mémise

Ménières

L'Epi

Mollie-Margot

Association La Branche

Morges

Entrée de Secours

Fondation Le Relais

Moudon

Fondation Cherpillod

Fondation Mérine

Nyon

L'Ombelle

Palézieux-Village

Fondation de Serix

Penthaz

Maison d'Enfants de Penthaz

Prilly

SFVA - Service de formation à la vie autonome

Provence

Association Lo Sèlô

Pully

Fondation La Rambarde MS

Renens

Foyer Sainte-Famille

Rolle

Institution Pré-de-Vert

St-Barthélémy

Centre Social et Curatif

St-Légier

Cité du Genévrier

Fondation de Nant – Chamoyron

St-Prex

Fondation Perceval

APSIP – Foyer du FRAC

Vevey

Fondation Estérelle

Fondation Les Eglantines

Villeneuve

Fondation Les Jalons

Yverdon-les-Bains

APSIP - Foyer du Mujon

Fondation Entre-Lacs

Fondation Petitmaître - maison d'accueil

Fondation Simonin – Foyer de la Thièle

Fondation St-George

Comparaison des comptes 2013 avec le budget 2013 (1)

COMPTE D'EXPLOITATION 2013 – Exercice 2013

	<u>Exercice 2013</u> <u>CHF</u>	<u>Budget 2013</u> <u>CHF</u>	<u>Ecart</u> <u>%</u>	<u>Exercice 2012</u> <u>CHF</u>
<u>PRODUITS</u>				
Cotisations des membres actifs	544'490.75	535'000.00	+ 1.77	545'488.45
Mandats	52'782.60	40'000.00	+ 31.96	41'798.50
Rétrocessions des assurances	160'275.35	140'000.00	+ 14.48	148'216.45
Autres produits d'exploitation	161.25	0.00	*	2'072.50
Total des produits d'exploitation	<u>757'709.95</u>	<u>715'000.00</u>	<u>+ 5.97</u>	<u>737'575.90</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>				
<u>Charges du personnel</u>				
Salaires	429'166.45	420'000.00	+ 2.18	425'944.60
Charges sociales	97'454.50	94'500.00	+ 3.13	96'895.70
Honoraires et prestations de tiers	36'416.00	30'000.00	+ 21.39	24'267.70
Frais du personnel	5'547.98	6'000.00	- 7.53	5'793.35
Frais de formation du personnel	6'349.65	10'000.00	- 36.50	4'909.20
Frais de déplacement du secrétariat	5'545.50	5'000.00	+ 10.91	4'783.75
	<u>580'480.08</u>	<u>565'500.00</u>	<u>+ 2.65</u>	<u>562'594.30</u>
<u>Autres charges</u>				
Loyer, électricité	41'983.40	41'000.00	+ 2.40	39'508.00
Entretien mobilier, machines	2'975.75	3'000.00	- 0.81	1'535.15
Intérêts et frais bancaires	707.78	1'000.00	- 29.22	645.23
Frais de bureau	12'960.88	11'000.00	+ 17.83	10'174.56
Frais de ports	4'888.40	7'000.00	- 30.17	3'383.45
Téléphones, internet	4'073.05	4'000.00	+ 1.83	4'221.00
Journaux et livres	2'021.45	2'000.00	+ 1.07	2'396.75
Informatique	20'479.50	16'000.00	+ 28.00	21'432.95
Assurances	2'817.70	1'000.00	+ 181.77	1'628.95
Cotisations et dons	7'248.20	7'000.00	+ 3.55	4'882.50
Frais divers de représentation	5'653.20	4'000.00	+ 41.33	6'188.20
Manifestations diverses	11'835.95	8'000.00	+ 47.95	8'075.25
Marketing et communication	9'295.20	7'000.00	+ 32.79	5'092.80
Frais de mise à jour des CCT AVOP	0.00	1'000.00	*	0.00
Frais divers	564.50	1'000.00	- 43.55	0.00
	<u>127'504.96</u>	<u>114'000.00</u>	<u>+ 11.85</u>	<u>109'164.79</u>
Total des charges d'exploitation	<u>707'985.04</u>	<u>679'500.00</u>	<u>+ 4.19</u>	<u>671'759.09</u>
Résultat d'exploitation de l'exercice	<u>49'724.91</u>	<u>35'500.00</u>		<u>65'816.81</u>

* Non budgétisé/non utilisé

(1) Voir explications page 12

COMPTE DE PROFITS ET PERTES HORS EXPLOITATION - Exercice 2013

	<u>Exercice 2013</u>	<u>Budget 2013</u>	<u>Ecart</u>	<u>Exercice 2012</u>
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>	<u>%</u>	<u>CHF</u>
<u>PRODUITS HORS EXPLOITATION</u>				
Intérêts créanciers	159.63	1'000.00	- 84.04	886.67
Produit des titres	3'191.60	5'000.00	- 36.17	4'048.10
Dons	1'400.00	0.00	*	1'200.00
Produits extraordinaires	7'285.55	0.00	*	16'124.25
Dissolution des réserves	122'792.92	0.00	*	69'633.93
Total des produits hors exploitation	<u>134'829.70</u>	<u>6'000.00</u>		<u>91'892.95</u>
<u>CHARGES HORS EXPLOITATION</u>				
Constitution de provisions	167'162.70	0.00	*	84'000.00
Attribution aux réserves	800.00	0.00	*	3'200.00
Autres charges hors exploitation	14'000.00	0.00	*	69'633.93
Total des charges hors exploitation	<u>181'962.70</u>	<u>0.00</u>		<u>156'833.93</u>
Résultat hors exploitation de l'exercice	<u>-47'133.00</u>	<u>6'000.00</u>	*	<u>-64'940.98</u>
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>				
Résultat d'exploitation de l'exercice	49'724.91	35'500.00		65'816.81
Résultat hors exploitation de l'exercice	<u>-47'133.00</u>	<u>6'000.00</u>		<u>-64'940.98</u>
Résultat de l'exercice	<u>2'591.91</u>	<u>41'500.00</u>	*	<u>875.83</u>

* Non budgétisé/non utilisé

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

(après répartition du résultat)

	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
<u>ACTIF</u>		
<u>Actif circulant</u>		
<u>Liquidités</u>		
Caisse	597.10	184.25
PostFinance	205'915.79	115'018.57
Banques	<u>275'348.25</u>	<u>343'047.75</u>
	481'861.14	458'250.57
<u>Créances</u>		
Impôt anticipé à récupérer	1'600.68	1'367.59
Actifs transitoires	<u>51'373.20</u>	<u>48'375.00</u>
	52'973.88	49'742.59
Total de l'actif circulant	<u>534'835.02</u>	<u>507'993.16</u>
<u>Actif immobilisé</u>		
<u>Immobilisations financières</u>		
Liquidités affectées	268'671.60	283'262.10
BCV, garantie loyer	5'475.55	5'470.10
Titres en portefeuille	<u>133'022.23</u>	<u>133'022.23</u>
	407'169.38	421'754.43
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Mobilier, machines	1.00	1.00
Total de l'actif immobilisé	<u>407'170.38</u>	<u>421'755.43</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>942'005.40</u>	<u>929'748.59</u>

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013
(après répartition du résultat)

	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
<u>PASSIF</u>		
<u>Fonds étrangers</u>		
<u>Dettes à court terme</u>		
Fournisseurs et créanciers	25'082.65	10'453.68
Passifs transitoires	<u>13'628.60</u>	<u>22'866.30</u>
	38'711.25	33'319.98
 <u>Provisions et fonds affectés</u>		
Provisions	229'045.10	99'000.00
Fonds affectés	<u>330'863.77</u>	<u>342'730.32</u>
	559'908.87	441'730.32
 Total des fonds étrangers	 <u>598'620.12</u>	 <u>475'050.30</u>
 <u>Fonds propres</u>		
Capital	44'714.48	43'422.57
Réserve générale	30'750.00	29'450.00
Autres réserves	<u>267'920.80</u>	<u>381'825.72</u>
	343'385.28	454'698.29
 Total des fonds propres	 <u>343'385.28</u>	 <u>454'698.29</u>
 TOTAL DU PASSIF	 <u>942'005.40</u>	 <u>929'748.59</u>

Principes comptables et d'évaluation

L'AVOP respecte les prescriptions du Code des Obligations (CO) en matière de tenue de comptabilité et d'établissement des comptes annuels. Elle établit au 31 décembre de chaque année un compte d'exploitation, un compte de profits et pertes, un bilan et un commentaire accompagne les chiffres publiés, sur les principaux éléments. En matière d'évaluation, les principales règles appliquées sont décrites dans une annexe transmise aux membres.

**RAPPORT SUR LA VERIFICATION DES COMPTES DE L'AVOP
POUR L'EXERCICE 2013**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de vérificateurs de votre association, nous avons vérifié les comptes annuels (annexe, bilan, compte de profits et pertes) de l'association « AVOP » pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de l'association alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes.

Les exigences d'un contrôle ordinaire ou restreint selon les dispositions du Code des obligations entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008 n'étant pas remplies, le contrôle est organisé librement.

Sur la base de notre révision, nous constatons que les comptes ont été tenus avec exactitude et que l'annexe, le bilan, le compte de profits et pertes concordent avec la comptabilité.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.


Christian Beaud Patrick Cherpillod José Sanmarcelino Daniel Vouilloz

Lausanne, le 13 février 2014
